

Séance du 28 mars 2019

Siège social : Université de Lille
42, rue Paul Duez à Lille

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars, à 18 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59800 Lille (ci-après dénommée « la Fondation »), se sont réunis, à la Cité des échanges à Marcq-en-Baroeul, sur convocation du Président de la Fondation, Monsieur le Pr. Xavier Vandendriessche, envoyée par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres du Collège des Fondateurs, du Collège des Représentants du Personnel et du Collège des Personnalités qualifiés présents. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur le Pr. Xavier Vandendriessche, en qualité de Président de la Fondation. Le Président est assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur Pierre-Marie Robert, en sa qualité de membre du collège des représentants des personnels.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du rapport moral pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 (délibération) ;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 (délibération) ;
3. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions passées entrant dans le champ de l'article L. 612-5 du Code de commerce pendant l'exercice clos au 31 décembre 2018 (délibération) ;
4. Vote de l'état prévisionnel des dépenses pour 2019 (délibération).
5. Adoption du programme d'activités 2019 (délibération).
6. Accord sur des projets à soutenir sur l'avis du Comité des projets (délibération) ;
7. Question diverse : calendrier des séances du Conseil d'administration.

Le Président a mis aux voix les propositions de décisions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Conformément à l'article 12.1 des statuts, Monsieur le Pr. Vandendriessche, Président de la Fondation, présente aux membres du Conseil d'administration le rapport sur la situation morale de la Fondation au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les points les plus marquants :

- o Vie institutionnelle :
 - Changement de Trésorier : Pr. Eric de Bodt par Frédéric Boiron, Directeur général du CHRU de Lille
 - Assise de la Fondation : élaboration et adoption d'un règlement intérieur + création du Comité des projets
- o Activités 2018 :
 - Projets financés :
 - Accompagner et promouvoir des projets d'excellence en recherche, formation et innovation pédagogique, scientifique et technologique = 66.710 € (LabEx, IHU PreciDIAB)
 - Contribuer au positionnement de l'Université de Lille au meilleur niveau international = 68.640 € (ResearchConnect, Lilagora)

- Faire le tour des directeurs d'unité de recherche, rencontrer les Vice-présidents recherche et formation
- Recevoir des porteurs de projet (20)
- Prendre place dans l'éco-système : Centre Français des Fonds et Fondations (CFF), Association Française des Fundraisers (AFF), Réseau des fondations des universités
- Finances :
 - Fonds commun de placement : le 21 décembre 2018, Monsieur Xavier Lépine, Président du Directoire du Groupe La Française, a exprimé son accord et un avenant à la convention de gestion sera formalisé au cours du premier trimestre 2019 actant les éléments suivants :
 - remboursement de l'intégralité des frais de gestion 2018,
 - baisse des taux de rémunération,
 - nouvel indice de référence plus en cohérence avec les objectifs de placement de la Fondation,
 - introduction de frais de gestion variables au-delà de l'indice de référence.
- Situation financière 2018 : 85% des dépenses engagées ou réalisées l'ont été en direction des projets
- Fonctionnement de la fondation : poser les bases de la relation avec l'université de Lille, KPMG (expert-comptable), le CMNE (agence bancaire de la Fondation)
- Communication : se doter d'outils : logo, site web (en refonte), compte Twitter, plaquette de présentation, vidéo

Le rapport moral pour l'exercice 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Jacques DUFOUR, associé KPMG, agissant en qualité d'expert-comptable de la Fondation, présente aux membres du Conseil d'administration les comptes de la Fondation arrêtés au 31 décembre 2018. Il n'y a aucune difficulté réglementaire, la Fondation a les moyens de fonctionner pour accomplir ses missions.

Au titre des faits principaux, M. DUFOUR relève les deux points suivants :

- Programme d'activités 2018 : ce programme s'est décliné en plusieurs opérations de consultances pour un montant de 143 508 € comptabilisées en charges sur l'exercice.
- Provisions pour dépréciation des actifs immobilisés financiers : au 31 décembre 2018, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille affichent une moins-value latente. Une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 519 482 €. Au 31 décembre 2018, les titres de participation affichent une moins-value latente. Une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 968 000 €.

Le rapport du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre-François ALLIOUX, associé Deloitte, sur les comptes annuels (exercice clos au 31 décembre 2018) comporte l'opinion ci-après : « *Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.* »

Par ailleurs, M. ALLIOUX souligne la qualité des dossiers présentés et les échanges avec l'expert-comptable.

Le Conseil d'administration prend acte du contenu de ces rapports et approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président déclare qu'il a été conclu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, deux conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce, dont copie figure en annexe 1 des présentes.

Le Conseil d'administration, connaissance prise du rapport spécial présenté par le Commissaire aux comptes sur ces conventions conformément aux dispositions de l'article L.612-5 précité, approuve ces dernières. Il est précisé que conformément à l'article 12.1 des statuts, le vote est réalisé hors la présence de Monsieur le Pr. Camart.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 12.1 des statuts, le Président de la Fondation présente au Conseil d'administration un projet d'état prévisionnel de dépenses pour l'année 2019. Par prudence, quitte à revoir le budget en septembre 2019, il propose d'estimer le rendement du placement de la dotation sur le taux de 2,5%.

Solde compte courant au 28 mars 2019	9 840,76 €
Rendement du placement de la dotation : base 2,5 % sur 14.567.646,00 €	364 191,15 €
Total	374 031,91 €

Factures 2018 impayées

Programme 2018		
	dont Consultance LabEx	9 294,00 €
	dont Logiciel (ResearchConnect)	38 640,00 €
Communication	Affranchissement	188,23 €
Total		48 122,23 €

Solde disponible au 28 mars 2019 325 909,68 €

DEPENSES 2019

Programme 2019	200 000,00 €
Personnel (remboursement mise à disposition)	86 748,00 €
Communication	2 000,00 €
Fonctionnement courant	6 290,00 €
Total	295 038,00 €

SOLDE PREVISIONNEL 30 871,68 €

Autre dépense : rémunération de la société de gestion La Française prise sur la performance du placement de la dotation.

Le projet d'état prévisionnel des dépenses pour 2019 est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 12.1 des statuts, le Président de la Fondation présente aux membres du Conseil d'administration les orientations générales qui pourraient guider le programme d'activités pour l'année 2019. Elles ont été élaborées à partir de la synthèse des rencontres successives avec les directeurs d'unité de recherche, le vice-président recherche et ses vice-présidents délégués, la vice-présidente formation et ses vice-présidents délégués.

Axes stratégiques :

- Stimuler la dynamique d'accès aux marqueurs d'excellence en recherche et formation ;
- Faire connaître l'excellence de l'Université sur son territoire pour faire naître ce sentiment de fierté et susciter la construction de projets entre l'Université et la société ;
- Promouvoir l'internationalisation.

Moyens :

- Logistique : mise en réseau, intermédiation ; portage de financements de plusieurs entités pour réaliser une action requérant souplesse et agilité (ex : accueil de chercheurs internationaux) ; portage de chaires ;
- Financier : bourse pour doctorant ; post-doc international ; prime à la publication ; coaching pour comprendre les causes d'un échec et se redynamiser ; participation au capital de start-up ;
- Communication : faire connaître l'excellence ; donner envie d'investir ; international.

Ces éléments vont être communiqués à toute la communauté universitaire qui pourra faire remonter ses besoins en les exprimant par le dossier de candidature mis à disposition par la Fondation.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 12.1 des statuts, « *Le Conseil d'Administration a notamment comme pouvoirs généraux de : [...] donner son accord sur les actions et projets soutenus.* »

Suite à l'audition du 4 décembre 2018, le Conseil d'administration a repris l'analyse du projet suivant :

- **Zymoptiq**

Porteurs du projet : Alexis VLANDAS, DR CNRS, IEMN, Philippe PEBAY, Président de ZYMOPTIQ

Objet de la demande : participer au capital de start-up ZYMPOTIQ dont l'ambition est de créer une entreprise industrielle enracinée sur Lille proposant des tests analytiques enzymatiques à très forte valeur ajoutée. Zymoptiq développe actuellement des partenariats stratégiques avec des entreprises fleurons du territoire en nutrition humaine et animale (Lesaffre, Roquette...) et vise à moyen terme des applications médicales pour se diversifier et exploiter pleinement le caractère générique de cette technologie de rupture. Le projet s'imbrique étroitement avec l'écosystème universitaire de Lille (Satt Nord, Eurasanté, Realcat, Probiogem...).

Demande de co-financement : 125.000 €

Avis pluriels : Après analyse conjointe, la SATT Nord et EURASANTE ont exprimé un avis favorable. Sollicité, le Vice-président Recherche de l'Université de Lille porte un avis très positif sur ce projet.

Par ailleurs, depuis janvier 2019, plusieurs demandes de financement ont été déposées auprès de la Fondation. Elles ont été examinées par le Comité des projets installé le 8 février 2019, qui a auditionné les porteurs de projet.

Monsieur Pierre-Marie ROBERT, Secrétaire général de la Fondation, expose l'avis du Comité des projets sur les projets suivants :

- **Montage de trois candidatures à l'appel à projets « Recherche hospitalo-universitaire » (RHU), vague 4**

Porteurs des demandes : Prs. David Devos (projet Gift « To heal the brain »), Philippe Froguel (projet DIABote), David Launay (projet SCLEROPT)

Objet de la demande : prise en charge financière des prestations de consultance pour le montage des dossiers de candidature

Demande de co-financement : 34.650,00 € HT au total

Avis du Comité des projets : Les demandes de financement sont parvenues trop tardivement pour un examen, une décision et une prise en charge suffisamment en amont au dépôt des dossiers de candidature au plus tard à la date limite du 13 décembre 2018. Il ne revient pas la Fondation d'intervenir de manière rétroactive. En revanche, sous réserve de l'acceptation des candidatures, il est donné un accord de principe au financement ou co-financement des prestations de consultance pour la préparation à l'audition.

- **Développement de la Géothermie Basse Température sur le versant Nord de la région Hauts-de-France : un élément majeur du mix énergétique renouvelable pour 2050**

Porteurs de la demande : Pr. Taniel Danelian et Fabien Graveleau, SFR IRePSE (Institut de Recherches Pluridisciplinaires en Sciences de l'Environnement)

Objet de la demande : le recrutement, sur 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2019, d'un chargé de mission « Animation Géothermie » dont la mission est de massifier l'usage de la géothermie Basse Température en région et de dynamiser les échanges entre professionnels du secteur

Demande de co-financement : 42.000 € TTC

Avis du Comité des projets : au regard de la thématique pouvant intéresser des entreprises et susciter des partenariats, de l'existence d'un projet similaire sur le territoire des Hauts de France (versant sud), ou du positionnement du chargé de mission par rapport à la structure fédérative de recherche, le Comité des projets a recommandé aux porteurs de projet d'approfondir leur dossier et d'être accompagnés par la Direction transversale ingénierie et management de projets de l'Université de Lille.

- **Positionnement marketing de l'Université de Lille pour le développement de son offre de formation professionnelle continue**

Porteur de la demande : Thomas Petit, Directeur de la formation continue et alternance

Objet de la demande : recrutement d'un cabinet spécialisé en marketing pour aider à structurer le positionnement de marché de l'université de Lille et le rendre compréhensible et adapté

Demande de co-financement : 24.500 € TTC

Avis du Comité des projets : Le Comité des projets apporte son soutien à ce projet dont l'enjeu est essentiel et prioritaire pour l'université et son développement. Dans la mesure où la réussite du projet devrait entraîner une augmentation des recettes de formation continue de l'Université, la Fondation pourrait faire une avance remboursable suivant un échéancier à définir.

- **Plateforme universitaire lilloise pour les systèmes d'analyse des apprentissages et de recherche (PULSAAR)**
Porteur de la demande : Thierry Danquigny, Directeur de l'innovation pédagogique
Objet de la demande : développement technique de la plateforme de learning analytics
Demande de co-financement : 105.000 € TTC
Avis du Comité des projets : Le Comité des projets s'interroge sur le bien-fondé du financement par la Fondation de ressources humaines relevant de l'université de Lille.
- **Programme révision par cartes interactives (PReCI)**
Porteurs de la demande : Thierry Danquigny, Directeur de l'innovation pédagogique, Aurélie Dupré, Patrick Truffert
Objet de la demande : développement de l'outil PReCI par le recrutement d'un ingénieur d'études, d'un développeur multimédia et d'un stagiaire en Master 2 ainsi que la prise en charge de frais pour la participation de deux personnes à deux colloques scientifiques
Demande de co-financement : 97.700 € TTC
Avis du Comité des projets : Le Comité des projets s'interroge sur le bien-fondé du financement par la Fondation de ressources humaines relevant de l'université de Lille.

Le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de retenir pour un financement ou co-financement les projets suivants :

- ZYMOPTIQ (80.000 € TTC)
- Préparation à l'audition RHU des trois porteurs de projet (12.000 € TTC)
- Positionnement marketing de l'offre de formation continue (24.500 € TTC)

SEPTIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Vice-Président.

Président
Pr. Xavier Vandendriessche

Vice-Président
Frédéric Motte

Annexe 1 : conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce